



# FLASH CE

## 16 fevrier 2012

### SUIVI PRIMES USINE ET SERVICES CENTRAUX. (Grève 2008)

La direction n'est pas en mesure de nous donner les informations sur les primes de progrès ni sur la prime de performance.

### PRESENTATION DES COMPTES DU CE.

Suite à de nombreuses interventions des élus CGT ces dernières années au sujet d'une trésorerie disponible trop importante, les salariés ont pu bénéficier davantage des œuvres sociales, ce qui a permis de revenir à une situation raisonnable.

### ORGANISATION DES CONGES PAYES D'ETE 2012.

Nous avons rappelé à la direction, son rôle d'organiser l'ordre des départs en matière de congés payés, et non à sa liberté d'octroyer ou non les CP.

La Cgt a également insisté pour que la prime d'étalement des congés soit attribuée à tous les salariés de l'établissement, avec un calcul sur la base du SCR afin de suivre les augmentations de salaire.

Dans l'état actuel des choses les élus Cgt se sont prononcés contre le projet présenté par la direction.

### SUIVI DE LA MISSION DU CHS CT SUR LE STRESS AU TRAVAIL.

Rappelons que la direction avait mandaté le cabinet stimulus en **septembre 2010**, à la suite de plusieurs alertes remontées par la Cgt en termes de conditions de travail et de risque psychosociaux, et plus particulièrement au service moulerie.

Après plus d'un an et demi, force est de constater que le cabinet Stimulus qui privilégie une approche individuelle avec des notions de stress « positif », ne peut être en mesure d'apporter les réponses aux facteurs de stress présents dans l'entreprise, et d'autant plus que ce cabinet n'est pas agréé par le ministère du travail.

**Nouveau** : Les membres CGT au CHSCT en date du **10 février 2012** ont voté une résolution (adoptée à la majorité des membres) pour lancer une expertise agréée sur l'organisation du travail. (Voire tract sur l'expertise.)

3 autres points figuraient à l'ordre du jour ou la direction n'a pu nous renseigner :

- recours aux conventions de forfait et modalité de suivi de la charge de travail des salariés concernés.
- l'emploi des travailleurs handicapés et les mesures prises en vue de faciliter le reclassement des salariés victimes d'accident du travail et (ou) de maladie professionnelle, ainsi que la situation de l'emploi et le nombre de stagiaires accueillis, avec la définition de leurs tâches dans l'établissement.

Les élus CGT avaient également demandé que soit à l'ordre du jour du CE, le bilan des activités ACEB sur les 3 dernières années, ce qui nous a été refusé...